



MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN

1589, rue Principale

Saint-Adrien (Québec) J0A 1C0

Tél. : (819) 828-2872

Télec. : (819) 828-0442

Courriel : municipalite@st-adrien.com

www.st-adrien.com

Le 17 novembre 2017

Traitement des élus municipaux pour l'année 2017 :

Tel que prescrit à l'article 11 de la Loi sur le traitement des élus municipaux, mentionnons que la rémunération annuelle des membres du conseil pour l'année 2017 se lit comme suit :

	Rémunération	Allocation de dépenses (non imposable)
Maire	6 383.04 \$	3 551.52 \$
Conseiller	2 082.96 \$	1 034.28 \$

Traitement des élus à la MRC des Sources incluant rémunération et allocation de dépenses pour l'année 2017 :

Préfet	10 813.56 \$	5 406.60 \$
Préfet suppléant	5 406.60 \$	2 703.36 \$
Conseiller	3 604.44 \$	1 802.04 \$